

**Département de la Sarthe
Canton de Loué**

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Compte-rendu succinct

**Réunion des élus
municipaux
12 avril 2023
20h30**

Conseillers :
- en exercice : 14
- présents : 8

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Anaïs Rousseau	Mme Laurence Dunand
M. Guénolé Legagneux	M. Cédric Dufourd	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Jérôme Renou	M. Anthony Bolival	

Absents excusés :

Mme Linda Goisbault ; Mme Lucie Pousset ; M. Dimitri Bessière ; Mme Élisabeth Giordano ; Mme Claire Pasquier ; Mme Marie-Line Le Pallec

Questions diverses

- **Feu d'artifice** : sous les précédents mandats, le comité des fêtes organisait la « fête du village », et la commune finançait directement le feu d'artifice tiré le soir même. Le comité des fêtes nouvellement installé souhaite organiser une manifestation du même type fin août (guinguette et feu d'artifice). Il a donc sollicité la municipalité pour savoir : si ce fonctionnement pouvait être renouvelé ou si le feu pourrait être financé sous forme de subvention ; connaître les contraintes réglementaires et organisationnelles à respecter ; etc.

En éléments de contexte ont été rappelés les montants alloués aux associations (maximum et global de 4000 €), les autres évènements culturels qui pourraient être financés, etc.

→ Les élus souhaitent la prise en compte du feu d'artifice par la commune, pour un montant d'environ 3000 €.

- **Bretelle et Garance** : proposition de spectacle relayée par Elisabeth, à transmettre au comité des fêtes ?
→ Après avoir relu la proposition et visionné un des clips, les élus souhaitent renvoyer la proposition vers le « comité des fêtes » ou « ça crée en corps », qui peuvent s'ils le souhaitent porter l'organisation-communication. Dans ce cas, la commune pourrait prendre en charge le cachet à hauteur de 450 € (doute sur l'obtention de ce montant au chapeau comme indiqué dans la demande) et 2 repas du soir.

- **Travaux RD 75** : message du 11 avril de l'agence technique du département > « Suite à ma demande d'arrêter, je ne suis toujours pas en mesure de vous donner les dates pour les travaux d'enrobés sur le RD 75 en commune dû à la pénurie de produit pétrolier. Je reviendrai vers vous dès que je peux vous communiquer les dates. »

→ Cette information faire craindre un retard dans les travaux routiers commandés par la commune.

- **Devis bardage hangar** : en attente d'un devis complémentaire en douglas de la part de « SARL Suteau-Tellier ».

- **Parking des Viviers** : extension de la terrasse ; de la construction du mur de clôture dans la continuité de la portion existante, afin d'accueillir une palissade et encadrer un cheminement stabilisé en pente douce ; et de la construction d'un local de stockage pour le mobilier extérieur du café.

Un « carport » était demandé en amont du recrutement des actuels gérants. Le conseil avait décliné la proposition d'installation par leurs soins : structure légère non cohérente avec l'aspect du site ; nécessité de maîtrise d'ouvrage communale en cet « espace public » ; espace hors bail et propriété de la commune.

- Type d'abri ? Surface ? Type de demande d'urbanisme ? Prix à y mettre ?
- Type de terrasse : dalles sur lit de sable ? Bois sous abri = moins glissant ?
- ➔ Les élus s'arrêtent sur l'installation de dalles béton sur lit de sable pour l'extension de la terrasse et reprise de la partie existante (en lames synthétiques).
- ➔ Afin d'échapper au seuil de surface d'un permis de construire (20 m², obligation d'architecte pour une commune), une 1^{re} déclaration préalable sera déposée pour une « pergola » d'environ 4,5 m x 4 m. Une seconde sera déposée si la 1^{re} est acceptée. Si le 2nd n'est pas acceptée, le projet se limitera à cette 1^{re} surface, positionnée entre la porte et l'extrémité du bâtiment (côté parking).
- ➔ Après avoir visionné des structures en aluminium, « livrées posées », à des prix débutant à 15 000 € environ, les élus s'orientent vers une structure bois, reprenant côté rue et côté parking le style de la devanture actuelle.

- **Travaux mairie reportés** : un artisan devait poursuivre les travaux dans la partie « couloir/sanitaires » en ce début avril. Pour des raisons qui lui sont propres, il ne commencera que mi-juin.

Ces travaux sont bloquant pour la suite : les travaux du couloir permettront d'effectuer ensuite les peintures de cet espace et y installer l'office ; le point d'eau de la salle du conseil pourra alors être supprimé et les peintures de la salle refaites ; les rangements pourront être créés dans la salle après les peintures, permettant d'y descendre une partie des archives ; le local archive pourra être transformé en local à risque courant ; une partie du stockage du grenier pourra y être rangé, et le reste évacué (après tri) ; une fois le mobilier du grenier évacué (risque de détérioration de la cage d'escalier), le hall/cage d'escalier pourra être repeint.

- **Maison des associations** : la fin de l'appel d'offres publié sur le site « AWS - Sarthe marchés publics » était fixé au 3 avril 2023. Quatre lots sur les onze sont infructueux et quatre lots n'ont obtenu qu'une seule proposition. L'évaluation des propositions tarifaires et techniques est alors difficile. Des propositions techniques semblent également peu en phase avec le projet (préservation du bâti traditionnel). Un nouvel appel sera nécessaire pour les lots infructueux et, potentiellement après analyse, d'autres lots. À noter que la mesure de publicité de la première annonce a coûté 864 €.

- **Projet d'équipements sportifs** : un premier retour par mail est parvenu de l'agence nationale du sport (ANS), relatif au montant de la subvention accordée, en l'attente de l'attribution officielle par arrêté.

Cette information arrive « par surprise », alors qu'aucune indication sur la programmation des commissions d'attribution de 2023 n'était communiquée, malgré nos sollicitations insistantes. Alors que le pourcentage devait être 80% ou, à défaut, 50%, le pourcentage finalement attribué est de 48 % soit 117 600 €.

Pour mémoire, la commune a déposé cette demande en août 2022 pour un passage en commission, normalement, fin septembre 2022. Ce calendrier permettait, le cas échéant, de solliciter de la DETR en complément (subvention État, date limite de dépôt était le 15 décembre 2022).

L'instructeur de l'ANS indique que le programme est « victime de son succès ». Que le taux est donc à présent de 40 % « de base », et augmenté jusqu'à un maximum de 50 % en fonction des particularités du projet (territoire carencé, caractère innovant, etc.). Nous devrions donc être « satisfaits » d'avoir obtenu 48%. En l'occurrence, sur la base du chiffre « haut » (ayant servi pour la demande de subvention), le reste à charge pour la commune serait de 127 000 € HT.

Les élus sont donc invités à définir une stratégie quant à la définition précise et au financement de ce projet.

Conformément au choix formulé en conseil du 2 mars, des devis actualisés de terrassement ont été sollicités auprès de prestataires.

- ➔ Les élus souhaitent déposer une demande de subvention DETR 2024. Bien que ce nouveau retard suscite de l'amertume, l'idée est de ne pas « rater » la moindre chance de subvention au regard de l'importance de la somme à déboursier. Il faudra donc attendre pour poursuivre le projet, les dossiers DETR étant à déposer fin 2023 (limite au 15 décembre). Aucun devis ne peut être signé avant le dépôt du dossier.

- **Toiture du 8 rte de Beaumont** : des ardoises ont été retrouvées au sol, au pied du bâtiment. Le faitage était percé (visible depuis le sol et l'intérieur). Une réparation a donc été sollicitée auprès d'un couvreur. Depuis le toit, il s'avère que la toiture a été grêlée (comme l'école, l'église, etc.). Un devis est donc en attente pour déposer un dossier auprès de l'assurance. Une importante vétusté sera certainement appliquée. En fonction du devis et du reste à charge, il conviendra de décider de réaliser ou non les travaux.

- **Désamiantage salle des fêtes** : suite au diagnostic énergétique réalisé en 2021, la présence d'amiante était suspectée au-dessus du faux plafond. Un diagnostic amiante a ainsi été inscrit au budget en 2022 (non réalisé) et réinscrit en 2023.

Suite à l'AG associative du 19 mars, et en amont de la réunion d'élus du 28 mars, le mur derrière la scène a été repeint en blanc pour améliorer la projection d'images/vidéo lors de réunions. L'intérêt esthétique d'un « coup de peinture » général apparaît d'autant plus évident. Néanmoins, serait-ce raisonnable de repeindre alors que des travaux d'isolation et de maçonnerie/toiture (apport de lumière) sont à réaliser.

Une visite du faux plafond a donc été réalisée, pour voir s'il était possible de poser un isolant sur le faux plafond actuel sans toucher au-dessus. En l'occurrence c'est impossible. L'ancien faux plafond, sur plus de la moitié de la superficie de la salle, se trouve juste au-dessus de l'actuel. Il n'y a pas la place pour une isolation suffisante. Au regard de l'épaisseur actuelle de l'isolant, nul doute que la chaleur est « jetée par le toit ». Nul doute non plus que l'ancien faux-plafond est en amiante. Une analyse en laboratoire pourra le confirmer. Mais une structure fibreuse est clairement visible, et l'époque de construction correspond à la période d'utilisation de l'amiante.

Deux questions (au moins) : faut-il programmer dès à présent les travaux de désamiantage/isolation – puits de lumière/ouverture mur, afin de rechercher les financements (exemple des équipements du parc et de méz'assos qui ont pris plus de 2 ans) ? En fonction de la 1^{re} réponse, faut-il refaire les peintures en attendant ces travaux « lourds », tenant compte du coût des produits de peinture et du temps non négligeable que ça prendra pour l'agent technique (beaucoup d'autres chantiers à réaliser) ?

- L'orientation est de solliciter dès à présent un chiffrage de désamiantage, en l'absence d'ordre d'idée de montant pour ce type de chantier.

- **Schéma directeur assainissement** : l'ATESART n'est pas en mesure d'accompagner la commune au regard de son plan de charge actuel. Il va donc falloir se débrouiller par nous-même, avec des échéances maintenues (obligation réglementaire, transfert de compétence assainissement, PLUI). Une liste des communes ayant réalisé dernièrement son schéma directeur a été obtenue. Il faudrait les contacter pour obtenir le maximum d'informations, dont leur CCTP. Ensuite il faudrait contacter ou lancer une consultation de bureau d'étude/prestataire, suivre la mise en œuvre, etc.

- Guénolé se charge de consulter le bureau d'étude qui effectue le schéma directeur pour le SIAEP, pour savoir s'ils peuvent prendre en compte notre dossier, le cas échéant le chiffrer.

- **Pilates à la rentrée** : suite aux séances d'essai de plusieurs activités le 25 mars à la salle polyvalente, l'intervenante de « Vitalité sérénité 72 » propose une mise en place régulière dès la rentrée de septembre 2023. Le pilates ayant rencontré le plus de succès, c'est cette activité qui se déroulerait à la salle polyvalente le mardi de 19h à 20h.

- Avis favorable des élus. Une convention sera signée.

- **Nom pour l'école** : plusieurs élus ont transmis leurs propositions par mail. Une réunion dédiée est à provoquer, en y invitant les enseignants et les représentants de parents d'élèves.

- La date est à caler (par mail) entre élus ayant proposé des noms ; ensuite l'ensemble des élus municipaux, les enseignants et les représentants de parents d'élèves seront conviés à la date fixée.

Fin à 23h.

Date du prochain conseil (à priori) : le 11 mai 2023 à 20h.

- **Maisons abandonnées** : lors du rendez-vous avec SOLIHA (organisme réalisant de la maîtrise d'ouvrage d'insertion - MOI) le 9 mars 2023, trois bâtiments ont été vus : le 7G route de Beaumont, dans le cadre d'une procédure d'abandon envisageable, le 8 route de Beaumont et le 2 rue des Viviers (réflexions en cours sur leur destination).

Pour le 7G route de Beaumont, une opération paraît envisageable mais sous réserve de l'état constaté lors de l'ouverture du bâtiment.

Pour le 8 route de Beaumont, une opération est envisageable. Le conseil doit se prononcer s'il souhaite aller plus loin : un devis d'architecte serait réalisé. L'opération constituerait nécessairement une dépense pour la commune, comprenant l'étude architecturale. De manière très approximative, cela pourrait être environ 50 000 €. Le montant que la commune est prête à investir est à définir en amont du lancement de l'opération avec SOLIHA, qui monte ensuite un plan de financement avec les autres financeurs. Sans être maître d'ouvrage, la commune peut orienter le projet (respect de l'aspect patrimonial du bâtiment, utilisation de matériaux biosourcés, etc.). À l'issue du bail emphytéotique, dont la durée dépend du montant d'investissement en travaux (30 à 40 ans ?), le bien ainsi rénové et entretenu revient à la commune.

Pour le 2 rue des Viviers, la situation est plus inhabituelle et il n'est pas certain qu'une opération soit envisageable. Le bien semble « en état », ayant subi une sorte de rénovation, tout en présentant des défauts trop importants d'isolation. Il est plus difficile de voir l'état réel des murs, piégés par une isolation côté intérieur et un enduit ciment côté extérieur. Par ailleurs la situation géographique, sur la parcelle du site scolaire, paraît incompatible avec une opération et une exploitation locative par Soliha. Il faudrait séparer le bien du reste de la parcelle par acte notarié, définir un espace extérieur associé, etc.

Poursuite de la procédure d'abandon du 7G route de Beaumont ? Poursuite de la réflexion des élus concernant le 8 route de Beaumont ? Devenir du 2 rue des Viviers (pas de retour sur la question déjà posée du chauffage) ?

- **Délibération funéraire** : suppression de la taxe de dispersion des cendres, devenue illégale. Une révision des tarifs semble également nécessaire au regard des indications recueillies en formation (mesure incitative de durée de concession/suivi des concessions, mise en corrélation du coût avec le coût actuel des travaux et entretien du site, du coût des reprises de concession à réaliser, des sépultures à sécuriser, etc.). Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour su prochain conseil.
- **Plantations d'arbres et haies** : le sujet a déjà été discuté avec Manuella Coudreuse, qui a travaillé sur les plantations de vivaces. Le conseil d'un paysagiste-habitant de Mézières sera également sollicité dans les prochaines semaines, afin de prévoir des plantations à l'automne, (parking du cimetière, parking des Viviers, intérieur cimetière, parc, etc.). Toute personne intéressée par le sujet ...
- **Formations premiers secours** : les tarifs de formations « grand public » ont été sollicités auprès de l'association « UDSP 72 ». Il est possible de prendre en charge des sessions de formation par la commune (prix de groupe) ou d'en organiser avec paiement par les stagiaires. Des sessions très courtes, uniquement dédiées l'usage du défibrillateur, peuvent aussi être organisées. Cela pourrait-il répondre à un besoin ? Sous quel format ? Avec quelle prise en charge ?